PV n° 9 - 2011-2016

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Séance du 30 octobre 2013

présidée par Mme Anne-Lise Oguey

Procès-verbal

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous est convoqué le mercredi 30 octobre 2013, à 20h00, à la salle du Conseil communal, Maison de Commune du Sépey.

Mme Annie Oguey, Syndic, Mme et MM. Gretel Ginier, Marcel Borloz, Philippe Morier et Claude Tommasini sont présents.

25 conseillères et conseillers sur 35 sont présents.

Sont absents et excusés : Mme et MM. Geneviève Bille, Giovanni Bergometti, Jean-Marc Chabloz, Martial Félix, Daniel Girod, Marianne Jeannin, Jean-Robert Perrod et Stéphane Piguet.

Sont absents et non-excusés: MM. Christian Stauber et Jean-Pierre Vittoni.

Le quorum étant atteint, Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Lecture des décisions prises lors de la séance du 27 juin 2013.
- 2. Préavis municipal n° 7/2013 Nouveau règlement du Conseil communal d'Ormont-Dessous.
- 3. Préavis municipal n° 8/2013 Achat des parcelles RF 3474 et RF 203, sises au Sépey.
- 4. Préavis municipal n° 9/2013 Crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment intercommunal scolaire sur les parcelles RF 3474 et RF 203 sises sur la commune d'Ormont-Dessous.
- 5. Préavis municipal n° 10/2013 Soutien financier au Club Nordique Pays-d'Enhaut Les Mosses pour l'acquisition d'une dameuse.
- 6. Communications municipales.
- 7. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

1) Lecture des décisions prises lors de la séance du 27 juin 2013.

Mme Anita Vaucher, Secrétaire, donne lecture des décisions prises lors de la séance du 27 juin 2013. Le procès-verbal de ladite séance est accepté à l'unanimité.

2) Préavis municipal n° 7/2013 – Nouveau règlement du Conseil communal d'Ormont-Dessous.

Mme Carole Favre, Présidente rapporteuse, donne lecture du rapport.

Mme Annie Oguey, Syndic précise qu'il est prévu que la Commission de gestion traite l'aspect financier du budget, et non pas des divers préavis, comme mentionné dans le rapport de la commission, ce qui est déjà le cas avec le règlement actuel.

M. Eric Burnier, Conseiller communal demande ce qui change au niveau pratique à l'art. 37 où il est mentionné que « la Municipalité peut, d'elle-même se faire représenter dans une commission ».

Mme Annie Oguey, Syndic

Dans la pratique cela ne change rien, la Municipalité étant actuellement consultée lors d'étude de préavis par une commission. L'ancien règlement n'était pas si clair. La commission devait simplement avertir qu'elle siégeait. Maintenant la Municipalité peut se faire représenter, mais ce n'est pas une obligation.

M. Eric Burnier, Conseiller communal demande si la Municipalité peut également s'inviter quand les commissions se revoient une seconde fois pour l'établissement de leur rapport.

Mme Annie Oguey, Syndic

En règle générale la Municipalité ne se déplace pas une seconde fois, sauf s'il reste un point à éclaircir.

M. Pascal Allaz, Conseiller communal demande s'il ne serait pas intéressant pour la Municipalité d'avoir une Commission des finances pour l'épauler.

Mme Annie Oguey, Syndic

Le premier problème est le nombre de conseillers. Sur 35 conseillers, 5, voire7 sont déjà pris par la Commission de gestion, de plus il y a les membres du bureau du conseil. Si une Commission des finances devait être nommée, le bureau aurait de gros problèmes d'effectif lors des séances comportant 4 ou 5 préavis municipaux.

Autre point, la Commission des finances représente un gros travail. Il faut compter une vingtaine de séances par année.

M. Pascal Allaz, Conseiller communal convient que le problème d'effectif règle la question. Il reste cependant convaincu qu'une Commission des finances pourrait apporter beaucoup lors de l'étude des divers préavis.

Mme Annie Oguey, Syndic

Il faut, de plus, que la Commission des finances se limite uniquement à l'aspect financier des préavis. Le risque étant qu'elle se prononce également sur les autres aspects de la question soumise.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal :

Vu le préavis municipal n° 7/2013 du 6 septembre 2013,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

- 1. D'abroger le règlement du Conseil communal daté du 31 octobre 2006.
- 2. D'adopter, tel que présenté, le projet de règlement du Conseil communal.
- 3. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès l'approbation du Canton.
- 3) Préavis municipal n° 8/2013 Achat des parcelles RF 3474 et RF 203, sises au Sépey.
 - M. Christopher Watts, Président rapporteur donne lecture du rapport.

Mme Claire Mottier, Conseillère communale annonce qu'elle ne participera pas au vote de ce préavis, étant partie prenante dans cette affaire.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal :

Vu le préavis municipal n° 8/2013 du 13 septembre 2013,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

- D'autoriser la Municipalité à acquérir, au prix de Fr. 288'000.00 (y compris les frais) les parcelles RF 3474 et RF 203 (excepté la parcelle RF 3679, d'une surface de 353 m², faisant partie intégrante de la parcelle RF 203) sises sur le territoire de la commune d'Ormont-Dessous.
- D'autoriser la Municipalité à financer l'achat de ces parcelles par le Fonds André Oguey.

- 4) Préavis municipal n° 9/2013 Crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment intercommunal scolaire sur les parcelles RF 3474 et RF 203 sises sur la commune d'Ormont-Dessous.
 - M. Christopher Watts, Président rapporteur donne lecture du rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal :

Vu le préavis municipal n° 9/2013 du 13 septembre 2013,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

- D'accepter la demande de crédit de Fr. 108'600.00 sollicitée par la Municipalité
 pour la participation de la commune d'Ormont-Dessous à l'étude de la construction
 d'un bâtiment intercommunal scolaire sur les parcelles RF 3474 et RF 203 sises sur
 la commune d'Ormont-Dessous.
- De lui octroyer, à cet effet, un crédit de Fr. 108'600.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale.
- 5) Préavis municipal n° 10/2013 Soutien financier au Club Nordique Pays-d'Enhaut Les Mosses pour l'acquisition d'une dameuse.
 - M. Eric Ginier, Président rapporteur donne lecture du rapport.
 - M. Eric Burnier, Conseiller communal demande des précisions quant au nom du fonds qui financera ce préavis. Selon lui il s'appelle « réserve affectée au tourisme communal » ce qui signifie que toutes les seites pourraient en profiter.

Mme Annie Oguey, Syndic

Quand ce fonds a été créé, il a été nommé « fonds de réserve affecté au renouveau touristique des Mosses », notamment en vue de la construction de l'Espace Nordique et des remontées mécaniques. Il est vrai que dans la comptabilité il figure sous « réserve tourisme ». C'est au Conseil communal de décider s'il veut l'utiliser pour une chenillette aux Mosses ou autre.

M. Eric Burnier, Conseiller communal

Une modification avait été demandée. Cette dernière n'avait pas été mentionnée dans le procès-verbal. Au conseil suivant, Mme Christine Bonzon, Présidente de la commission de l'époque, avait fait rectifier le procès-verbal.

Mme Annie Oguey, Syndic demande si la rectification avait été prise en compte. Car si tel n'est pas le cas, l'arrêté d'imposition est parti en l'état, le délai d'envoi étant très court. Elle précise que si le Conseil communal souhaite que l'intitulé de ce fonds soit rectifié, cela peut être fait.

M. Eric Burnier, Conseiller communal considère qu'il est important que le Conseil communal sache que ce fonds n'est pas destiné uniquement à la Station des Mosses.

M. Pascal Allaz, Conseiller communal demande à combien se montait ce fonds au 31.12.2012, et si la commune dispose des liquidités nécessaires pour payer ces Fr. 100'000.00, ou si elle devra recourir à l'emprunt.

Mme Annie Oguey, Syndic

Au 31.12.2012 le fonds se montait à Fr. 238'707.80, somme qui est déposée sur un compte auprès de la Banque Raiffeisen. Il n'est pas dans le ménage communal.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal :

Vu le préavis municipal n° 10/2013 du 3 octobre 2013,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

avec 23 voix pour et 1 abstention

- D'autoriser la Municipalité à allouer un montant de Fr. 100'000.00 à fonds perdu au Club Nordique Pays d'Enhaut – Les Mosses pour financer une partie de l'achat d'une nouvelle dameuse.
- 2. D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve affecté au renouveau touristique du plateau des Mosses.

Mme Annie Oguey, Syndic informe que le Pays-d'Enhaut Région a déjà accepté de financer Fr. 100'000.00, sous condition que le législatif d'Ormont-Dessous accepte également ce préavis.

6) Communications municipales.

Mme Annie Oguey, Syndic

PAC 292a:

Ce dossier avance très lentement, mais sûrement cette fois-ci. Des compromis vont être trouvés à la suite de longues négociations, et passablement de concessions, notamment l'abandon de la décharge de l'Arsat qui va être remise en état. La bonne nouvelle ; tous les montants qui seront injectés pour revitaliser les marais (chiffrés à env. 5 mio, voire un peu

plus), seront payés par la Confédération et le Canton. Notre commune est assurée aujourd'hui que cela ne lui coûtera pas un centime.

D'ici fin novembre une nouvelle mise à l'enquête des modifications devrait avoir lieu. L'article qui avait soulevé de nombreuses oppositions, à savoir la non-reconstruction des chalets, a pu être modifié ; les chalets ayant subi des dégâts, soit naturels ou par malveillance, pourront être reconstruits. L'office fédéral de l'environnement était aux Mosses aujourd'hui pour voir comment ces marais allaient être revitalisés.

Fusion:

Tous les groupes de travail ont remis leur rapport. Demain soir le Comité de pilotage se réunira pour commencer à préparer le rapport final qui sera présenté, si possible, avant la fin de l'année à tous les groupes de travail. Ensuite viendra la rédaction du projet de convention de fusion et sa présentation aux Municipalités. Ce projet devrait passer devant les deux législatifs en même temps, en juin 2014, si le calendrier est respecté.

M. Philippe Morier, Municipal

Les travaux à la toiture du restaurant du Lac Lioson sont terminés. Il encourage l'assemblée a aller voir cette réalisation qui est du plus bel effet sur ce bâtiment.

Mme Gretel Ginier, Municipale remercie l'assemblée pour la confiance témoignée envers la Municipalité dans le cadre de la réalisation du projet de Collège au Sépey.

M. Claude Tommasini, Municipal

Des dégâts importants ont été causés du côté de Praz-Cornet par les éléments naturels de ce printemps et les dernières pluies; le ruisseau des Charmilles a débordé et la piste forestière a complètement disparu. Le ruisseau a été sécurisé, mais les travaux de remise en état n'ont pas encore pu être effectués. Le SESA est venu sur place et des autorisations d'urgence ont été obtenues pour remettre le ruisseau dans son lit. Ces dégâts se situent dans une zone un peu délicate du PAC 292a. Rendez-vous est pris avec le Service de la faune pour trouver des solutions.

Un éboulement relativement important a également eu lieu la semaine dernière sur la route de la Pierre du Moëllet. Le passage est réouvert, mais des travaux sont encore à terminer sur cette desserte.

La traversée du village du Sépey a été réhabilitée, les traverses ont été enlevées. Ces travaux ont été diligentés dans le timing prévu.

Le chemin de la Scie a été refait, ainsi que, sur les Mosses les chemins de Rionde et des Cartiers-Dessous. A Cergnat la descente de l'Eglise a été refaite.

Quant à la route de La Forclaz, au lieu-dit Le Bouillet, elle sera ouverte, si les conditions météorologiques le permettent, pour la fin du mois de novembre 2013.

Compost : renseignements pris auprès du SESA, il s'avère qu'une telle réalisation est plus compliquée qu'elle en a l'air.

En effet, jusqu'à 100 tonnes : il faut une place spécifique hors zone agricole et une mise à l'enquête. A partir de 100 tonnes : il faut mettre en place une structure bétonnée avec récupération des jus. Dans les 2 cas il faut un investissement important en personnel pour bien mélanger et travailler la matière.

Une dizaine de communes ont renoncé à composter eux-mêmes, car, expérience faite, il est moins onéreux de conduire les végétaux à des centres spécifiques. Tenant compte de ces éléments, la commune ne va pas entrer en matière pour la construction d'une telle structure.

M. Marcel Borloz, Municipal

Le nouveau véhicule de la STEP a été livré à satisfaction des employés. Le nouveau couvert à la STEP est également terminé.

7) Propositions individuelles.

M. Philippe Gachet, Conseiller communal a constaté que le marquage de la route à Cergnat est terminé, mais pas celui de la traversée des Mosses.

M. Claude Tommasini, Municipal

Ces travaux devraient être fait demain. Sinon, hormis les Mosses tout a été fait.

M. Eric Burnier, Conseiller communal demande s'il est vrai qu'une taxe doit être payée lorsqu'un particulier abat un arbre.

M. Philippe Morier, Municipal

Effectivement, Fr. 100.00 sont facturés lors d'un abattage.

M. Eric Burnier, Conseiller communal demande où va cette taxe. Dans le règlement communal il est mentionné taxe compensatoire.

M. Philippe Morier, Municipal

Cette taxe passe dans la caisse communale. La replantation n'est pas forcément exigée.

Mme Annie Oguey, Syndic

Les Fr. 100.00 permettent de payer les gardes-forestiers qui vont marteler.

M. Eric Burnier, Conseiller communal demande si le Municipal est toujours habilité à effectuer ce martelage, ou s'il faut systématiquement demander au garde-forestier.

Mme Annie Oguey, Syndic

Les communes des Ormonts ont délégué cette tâche au garde-forestier. La Commission de gestion avait demandé que ce travail soit fait par le Municipal, C'est ainsi que pratique Leysin, sauf pour des cas un peu litigieux. Cependant il faudra également payer le Municipal, les frais seront toujours là.

Mme Danielle Chablaix, Conseillère communale demande s'il n'y aurait pas possibilité d'améliorer le système de défense incendie de la Commune (référence faite à l'incendie en Perrossière cet été), par l'apport de nouvelles bornes hydrantes par exemple, éventuellement en collaboration avec l'ECA.

M. Marcel Borloz, Municipal

Le réseau communal est tellement vaste, qu'il conviendrait de faire une étude pour définir à quel endroit placer ces bornes afin qu'elle desservent le plus de bâtiments possible (compte tenu du prix de la fouille pour amener l'eau). 64 hydrantes sont déjà posées sur la commune. Il est vrai que certains endroits, comme notamment Matélon et Cergnat, sont mal desservis. En ce qui concerne une participation de l'ECA, la question sera posée pour savoir si des aides existent.

Mme Anne-Marie Purro, Conseillère communale demande si la cabine téléphonique du village du Sépey va être enlevée, celle-ci ne comportant plus d'appareil.

Mme Annie Oguey, Syndic

Oui cette cabine va être enlevée, malgré notre opposition. Si la commune tenait à la maintenir, elle devait payer l'abonnement de Fr. 60.00/mois. Swisscom en octroie une par commune. Les Mosses étant un lieu de passage plus important que le Sépey, il a été décidé de maintenir celle des Mosses. A noter que jusqu'à fin juillet (soit 6 mois d'utilisation) la cabine du Sépey comptait moins de 100 appels.

Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal donne lecture de la lettre de convocation à l'Assemblée de Paroisse qui se tiendra le 26 novembre à la salle du Conseil communal du Sépey, à laquelle les membres du conseil et de la Municipalité sont cordialement invités.

Elle communique également la date du prochain conseil communal qui aura lieu le mercredi 11 décembre 2013.

Mme Anne-Lise Oguey lève la séance à 21h05. Elle remercie l'assemblée pour son bon déroulement.

Anne-Lise Oguey

Présidente du Conseil communal

COM SUPERITOR OF STREET OF

Anita Vaucher

Secrétaire